Compte-rendu Commission Démocratie Locale et Participation du 8/02/2016

Présents:

Farnault Bernard VA A – Sotta Stella Foch Aigle Libération - Tournon Jean Notre-Dame - Madaule Geneviève CG - Tatur Dominique La Tronche - De Choudens Henri Championnet - Bargues Pierre Meylan - Charre Jean-Pierre Rive-Droite - Dutel Pierre Malherbe - Choquet Christian Malherbe - Simiand M-Christine Mutualité-Préfecture - Ozil Maurice AHCM Meylan - Waltisperger Guy Championnet - Rescue Marc UHCV - Gambotti Jean-Pierre UHCV - Lauriot Alain Jean Macé - Lipovetsky Gisèle Exposition Bajatière Excusés :

Darves-Blanc Robert UDHEC

Convergence CLUQ/LAHGGLO Point sur l'avancement des actions :

★ Les commissions communes :

Pertinentes pour les sujets qui dépassent les problématiques grenobloises comme les terrasses, les sujets de partage de la voirie, l'animation des centres villes, les grands projets immobiliers ... Lors de la précédente commission nous en avions répertorié trois : Animation – Culture , Mobilité, Urbanisme.

En ce qui concerne l'urbanisme, une réunion est prévue le 2 mars pour balayer les grands modes d'approche urbanistique

- par thèmes
- en traversant de haut en bas les différents niveaux d'échelle et voir ce qu'il est possible de faire à son niveau
- en prenant les grands projets métropolitains pôle multi-modal et choisir ensuite l'angle de réflexion..

Important de faire une mise au point par courrier pour acter la création de ces commissions communes, faire connaître qui les pilote et quel est leur plan d'action.

Quelques réflexions:

- Rappel de l'importance de faire d'abord un projet de territoire, comment passer du quartier à la Métropole ? Le CLUQ et LAHGGLO sont des vecteurs essentiels pour être reconnus comme acteur par les instances qui gèrent la construction du territoire quel que soit le niveau (quartier, inter-quartier). Il y a maintenant un découpage effectif et opérationnel en 4 secteurs métropolitains, il faut aussi avoir une réflexion sur ce point et se demander quelle est la place de l'habitant ? Se demander si la notion de secteur au niveau communal existe toujours et est pertinente (pour Grenoble le découpage en 6 secteurs a d'abord été fait en vue d'apporter un service aux habitants et a ensuite été conservé pour l'approche prospective en vue d'apporter des améliorations)
- Les territoires métropolitains doivent prendre corps ⇒ nomination d'un directeur
 - ⇒ création d'une maison du territoire.
- Il n'y a pas de décisions prises sur le territoire sans passer par la Métropole. Pas d'élus au niveau secteur.

★ Retour du C A de LAHGGLO de janvier :

A propos de la convergence, le document proposé par Jean Tournon a été validé. Pas d'objection concernant les statuts pour une mise en place rapide de la première phase (adhésion croisée des deux associations, se traduisant par la présence, dans chacun des deux CA, de 2 délégués de l'autre CA).

A valider au C A du CLUQ : la participation et le droit de vote des délégués.

Possibilité que les délégués participent au CA sans droit de vote dans un premier temps, si les statuts du CLUQ ne sont pas adéquats, pour une période transitoire, en attente de la prochaine assemblée générale. L'adhésion mutuelle devra être votée en A G.

Bilan des Assises Citoyennes de Grenoble :

Elles ont eu lieu le samedi 23 janvier à la MC2, de 9 h à 17 h.

Le stand commun a permis une bonne visibilité des unions de quartier, du CLUQ et de LAHGGLO, de nombreux échanges . La documentation présentée a été emportée par les visiteurs.

Le retour des habitants sur le temps de présentation de 5 mn en plénière a été positif.

La présentation faite par les 7 conseils citoyens a fait apparaître des difficultés, prévisibles,. à la mise en route,, avec beaucoup de temps passé à la mise en place du fonctionnement interne.

Parmi les questions qui nous ont été posées par les habitants :

- Comment les unions de quartier travaillent-elles avec les CCI ?
- Quelle est la différence entre une union de quartier et un CCI ?

A noter : • l'option thématique pour le champ d'action des CCI ayant été refusée, il n'y a pas de différence entre ce que peut traiter une union de quartier et un CCI.

- Les CCI disposent d'un budget important et du droit de poser une question en séance du conseil municipal (une question par conseil), sans interruption du conseil municipal, avec obligation pour le maire d'y répondre, ce qui est unique en France.
- Le tirage au sort parmi les listes électorales n'a pas permis de faire émerger de nouvelles forces. L'effectif réel de cette part dans les CCI est très faible après 6 mois d'activité En général le nombre des membres actifs des CCI (volontaires et tirés au sort) est aussi très faible et loin des 40 personnes prévues.

Le droit d'interpellation et la votation citoyenne :

Pascal Clouaire l'a présenté ainsi : " permettre de choisir une question que l'on ne nous a pas posé".

Le principe : A partir d'une pétition (formulaire en ligne) déposée par tout grenoblois ou toute association et qui a recueilli 2 000 signatures, mise en route d'un processus, après vérification que cela entre bien dans les compétences de la ville, de la légalité de la question, et du nombre de signatures. Le conseil municipal, après débat, peut approuver la pétition directement ou recourir à la votation citoyenne (20 000 voix majoritaires sont alors nécessaires pour l'adopter).

Réflexions:

- Le domaine de compétences de la ville se restreignant, il risque d'y avoir peu de questions recevables.
- Si la pétition est adoptée directement par le conseil municipal, il faut être vigilant au fait que les 2 000 signatures ne seront représentatives que d'un tout petit nombre d'habitants (mais il sera toujours possible de mettre en route une contre-pétition sur le même thème ce qui peut favoriser le débat).
- Certains ont déjà soulevé l'inégalité de cette procédure dans le droit français.

C'est une initiative qui va dans le bon sens, aussi pour exprimer notre soutien en opposition aux détracteurs qui dénoncent l'illégalité de la démarche, et pour faire entendre notre voix (CLUQ et LAHGGLO), il est proposé que la commission démocratie locale et participation prépare une lettre qui sera envoyé au maire après adoption par les C A respectifs.

Pas d'objection des membres présents. Un projet de lettre sera envoyé avant la fin de la semaine aux membres de la commission pour qu'ils puissent en faire part à leur union de quartier.

Présentation d'un ouvrage sur la Métropole (interviews) :

Nous n'avons pas été sollicité pour la préparation de cet ouvrage, pas d'interview.

L'idée serait d'inviter un des deux signataires de ce livre pour une réunion publique commune CLUQ_LAHGGLO à la Maison des Associations, pour avoir un dialogue direct.. Voir les possibilités de réservation de la salle.

A noter sur les agendas :

prochaine commission D L P prévue lundi 7 mars à 17 h 30

<u>Appel à candidatures</u> pour le renouvellement des deux instances consultatives de Grenoble-Alpes-Métropole, jusqu'au 15 février ?